



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

La fin
du parcours ?
Ac 28,11-31



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

L'arrivée de Paul à Rome marque la fin de l'épopée que le lecteur a parcouru avec lui depuis Ac 8,3. Après ses trois voyages missionnaires (Ac 15,35—19,19), le voyage de sa captivité (Ac 19,21—28,16) débouche sur une situation fixe de « deux années entières » décrites en un sommaire d'évangélisation. La brièveté de cette conclusion ainsi que l'omission du récit de la comparution de Paul devant César et de son martyre étonnent le lecteur qui attendait le dénouement de l'intrigue de son jugement. Quelle intention de Luc se cache derrière la frustration qu'il provoque ainsi chez Théophile ?

La forme de cette conclusion nous interroge d'autant plus qu'elle achève non seulement le récit de la mission de Paul, mais aussi le livre des Actes et le corpus lucanien tout entier. Son statut de conclusion est donc situé à trois niveaux.

Quant à son contenu positif, cette péricope surprend également le lecteur qui voit Paul en dialogue avec les Juifs alors que la transition de la mission vers les nations semblait acquise et attendait une consécration avec l'entrée dans la capitale de l'Empire. Or Luc cite l'envoi d'Isaïe en mission d'endurcissement (Is 6,9-10) conjointement au récit de l'éloignement des Juifs d'auprès de Paul annonçant Jésus. Une lecture rapide peut y voir leur condamnation définitive et la consommation de leur séparation d'avec l'Eglise. En est-il vraiment ainsi ?

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

Le lecteur a découvert le personnage de Saul en Ac 8,3. Dès son baptême à Damas, celui-ci se met à proclamer le nom de Jésus (Ac 9,20), suscitant aussitôt l'intention meurtrière et les complots des Juifs (Ac 9,23-24). Affronté à ces complots au cours de ses voyages missionnaires (Ac 20,19), il finit par être arrêté par le tribun Lysias au Temple de Jérusalem à cause du tumulte causé par sa présence (Ac 22,33). Mais sa citoyenneté romaine et l'absence de chef d'accusation valide à son encontre transforment sa détention en service de protection rapprochée le mettant à l'abri de ces complots Juifs (Ac 23,27).

Paul est alors sous la responsabilité de Félix, gouverneur en poste à Césarée, et se retrouve dans une impasse à cause de la cupidité et de la crainte des foules juives de ce dernier (Ac 24,26-27). Après une captivité inique de 2 années, son successeur Festus voulant de même faire une faveur aux Juifs en jugeant Paul à Jérusalem se retrouve contraint par la rejectio de Paul : « Tu en as appelé à César, tu iras devant César » (Ac 25,12). Le constat d'Agrippa à Festus qui conclut cette section de la gestion de l'affaire au niveau régional souligne bien l'absurdité de la situation : « On aurait pu relâcher cet homme, s'il n'en avait appelé à César » (Ac 26,32).

Ainsi, à travers ces péripéties judiciaires et malgré son statut de prisonnier, Paul est présenté comme maître de la situation, serein, pleinement docile à la volonté de Jésus (Ac 26,19) et lié non par les hommes mais par l'Esprit (Ac 20,22).

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

Le naufrage de Paul (27,1-44) : Avec son transfert à Rome, il échappe à l'obstination meurtrière des Juifs, mais il va être confronté aux périls de la nature. Le chapitre 27 ouvre une nouvelle section clairement en rupture avec la précédente. En effet, le genre littéraire se mue en récit de voyage à type de récit de tempête. Cela se manifeste par le champs lexical de la navigation, le foisonnement des marqueurs temporels et des indications géographiques, la disparition du contexte urbain au profit du contexte nautique, ainsi que la réapparition du « nous » dès le v.1. Après l'embarquement à Césarée avec d'autres prisonniers sous la garde de la cohorte Augusta, puis la première escale à Sidon (v.3), les éléments annoncent leur hostilité dès le v.4 avec les vents contraires. Cette hostilité ira croissante jusqu'au naufrage sur l'île de Malte (v.41-44). Cependant, Luc ne présente pas cette violence de la nature comme la cause du naufrage, puisque Paul l'avait annoncé tandis qu'il était encore temps d'y échapper (v.10). C'est donc le rejet de sa parole qui a mené à ce drame. Mais la fidélité de Paul à son envoi en mission fait de sa présence dans le navire un gage de salut, tel un anti-Jonas. En effet, le péril qui devait atteindre la cargaison, le bateau, et les 276 âmes embarquées (v.10) épargne finalement ceux à qui Dieu fait grâce parce qu'ils naviguent avec Paul (v.24). Ayant pris ensemble la nourriture du salut (v.34), ils sacrifient alors la cargaison de blé (v.38), montrant ainsi qu'ils consentent à s'échouer selon la volonté divine exprimée par « δεῖ » dans le discours de Paul (v.21-26) : « il nous faut [δεῖ] choir » (v.26) correspond en effet au motif de leur sauvetage « il faut [δεῖ] que tu te présentes à César » (v.24). Selon une configuration pascale, ils sortent d'une longue nuit (v.20) et de la mer le 14ème jour (v.33) en étant tous sauvés sur la terre (v.44).





ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

- 11** C'est au bout de trois mois que nous avons repris la mer à bord d'un navire d'Alexandrie, portant comme emblème les Dioscures, et qui avait passé l'hiver dans l'île.
- 12** Nous avons abordé à Syracuse et nous y sommes restés trois jours.
- 13** Après avoir levé l'ancre, nous avons atteint Reggio. Le lendemain, est survenu un vent du sud, et en deux jours nous sommes arrivés à Pouzzoles.
- 14** Nous y avons trouvé des frères qui nous ont invités à passer sept jours chez eux. Voici comment nous sommes arrivés à Rome.
- 15** De la ville, les frères, qui avaient entendu parler de nous, sont venus à notre rencontre jusqu'au lieu-dit Forum-d'Appius et à celui des Trois-Tavernes. En les voyant, Paul a rendu grâce à Dieu et repris courage.
- 16** À notre arrivée à Rome, il a reçu l'autorisation d'habiter en ville avec le soldat qui le gardait.



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

17 Trois jours après, il fit appeler les notables des Juifs. Quand ils arrivèrent, il leur dit : « Frères, moi qui n'ai rien fait contre notre peuple et les coutumes reçues de nos pères, je suis prisonnier depuis Jérusalem où j'ai été livré aux mains des Romains.

18 Après m'avoir interrogé, ceux-ci voulaient me relâcher, puisque, dans mon cas, il n'y avait aucun motif de condamnation à mort.

19 Mais, devant l'opposition des Juifs, j'ai été obligé de faire appel à l'empereur, sans vouloir pour autant accuser ma nation.

20 C'est donc pour ce motif que j'ai demandé à vous voir et à vous parler, car c'est à cause de l'espérance d'Israël que je porte ces chaînes. »

21 Ils lui répondirent : « Pour notre part, nous n'avons pas reçu à ton sujet de lettre en provenance de Judée, et aucun frère venu ici n'a rapporté ou dit du mal de toi.

22 Nous souhaitons pourtant apprendre de toi ce que tu penses, car nous avons été informés que votre groupe est contesté partout. »



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

23 Après lui avoir fixé une date, ils vinrent le trouver en plus grand nombre dans son logement. Paul rendait témoignage au royaume de Dieu, dans ce qu'il leur exposait, et il s'efforçait de les convaincre à propos de Jésus, en partant de la loi de Moïse ainsi que des Prophètes. Cela dura depuis le matin jusqu'au soir.

24 Les uns se laissaient convaincre par de telles paroles, les autres refusaient de croire.



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

25 N'étant pas d'accord les uns avec les autres, ils s'en allaient, quand Paul leur adressa cette seule parole :
« L'Esprit Saint a bien parlé, quand il a dit à vos pères par le prophète Isaïe :

26 Va dire à ce peuple : Vous aurez beau écouter, vous ne comprendrez pas. Vous aurez beau regarder, vous ne verrez pas.

27 Le cœur de ce peuple s'est alourdi : ils sont devenus durs d'oreille, ils se sont bouché les yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, qu'ils ne se convertissent, – et moi, je les guérirai.

28 Donc, sachez-le : c'est aux nations que ce salut de Dieu a été envoyé. Les nations, elles, écouteront. »



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

- 30** Paul demeura deux années entières dans le logement qu'il avait loué ; il accueillait tous ceux qui venaient chez lui ;
- 31** il annonçait le règne de Dieu et il enseignait ce qui concerne le Seigneur Jésus Christ avec une entière assurance et sans obstacle.



ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

Comme conclusion de la péricope, plusieurs éléments vont dans le sens d'un franc optimisme. Tout d'abord, alors qu'il ne s'entretenait qu'avec des juifs dans le diptyque, c'est ici tous (« παντας ») qu'il accueille. Ces derniers sont désignés par une forme verbale substantivée « τους εισπορευμενους » qui signifie « les entrants ». Le même verbe sans le préfixe εισ débutait la citation d'Isaïe au v.26 : « Πορευθητι ». On peut comprendre qu'en entrant chez Paul, ils entrent dans le ministère prophétique, simultanément comme bénéficiaire et comme acteur, comme cela s'est passé pour Paul qui aussitôt après avoir reçu le Salut en est devenu le canal. Ensuite, la mention des 2 années rappelle celles du ministère fructueux à Ephèse, à l'issue desquelles « tous les habitants de l'Asie, Juifs et Grecs [avaient entendu] la parole du Seigneur » (Ac19,10). On remarque aussi par rapport au v.23 la disparition de « la Loi de Moïse et des prophètes » lorsque Paul parle de Jésus. En revanche ce nom de « Jésus » est adjoint de « Seigneur » et de « Christ » relativement au v.23. Cela peut suggérer une équivalence entre la foi en Moïse et les prophètes et la reconnaissance de Jésus comme Christ et Seigneur. On pourrait même y voir une allusion à une conversion.

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

Enfin, l'assurance qui caractérise ici Paul a déjà maintes fois qualifié son attitude (en 19,8 par exemple) rappelle la fermeté de sa conversion, lui qui pourtant pourchassait les chrétiens. Lui même a bénéficié de cette grâce de salut en étant aveuglé puis en retrouvant la vue, selon l'oracle d'Isaïe 6,9-10. Comment ne pas espérer pour tous avec cet exemple ?

L'état de captivité de Paul disparaît derrière la mention de son logement qui n'en est plus qu'une vague allusion enfouie par le terme « ακωλυτως » 25 qui indique une pleine liberté de mouvement. « Enseigner » définit le début de la mission de Jésus dans l'évangile (Ac 1,1). Le parallèle entre Paul et Jésus se prolonge si l'on considère Ac 1,3 où Jésus parle du Royaume de Dieu durant les quarante jours précédant son Ascension. Paul ayant vécu une expérience pascale avec son naufrage à Malte (Ac 27), il est possible d'en tirer que Paul est comme déjà ressuscité, libre de ses mouvements, à l'image de Jésus donc, mais aussi de Pierre (Ac 12,6-19).

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

L'Eglise : continuité et universalisation de l'activité prophétique d'Israël

Le lecteur de Luc a voyagé depuis le Temple (Lc 1,9) de la petite contrée de Judée (Lc 1,5) avec comme références un prêtre quelconque (Zacharie) et un petit souverain local (Hérode) jusqu'à un logement banal de Rome où un disciple renommé de Jésus (Paul) attend de se présenter à César. Quel contraste ! La focalisation narrative sur la particularité judéenne s'était toutefois très précocement ouverte sur une perspective universelle avec la mention de « César Auguste » et du « monde entier » lors de la naissance de Jésus en Lc 2,1. C'est donc Jésus au sujet duquel Paul enseigne à Rome (Ac 28,31) qui est le chemin entre le particulier juif et le monde entier. Mais Jésus a choisi Paul, à la fois juif et citoyen du monde, pour parcourir ce chemin.

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

Paul, roi et prophète en tant qu'instrument du Christ L'union de ces deux fonctions se réalise sous le signe du serviteur souffrant. En effet, c'est en tant que signe de contradiction que Jésus est annoncé à Marie, et la contradiction continue pour la secte chrétienne. Il ne s'agit pas d'un malentendu, d'un problème personnel, d'affinité en matière religieuse ni d'origine géographique. Luc a bien pris ses précautions pour présenter Paul dégagé du contexte de son cas judiciaire, et placer la discussion avec les juifs dans le registre exclusif de la foi. Cela aboutit au constat de la division du peuple au sujet de Jésus, et donc du refus de leur roi. Ce refus a commencé en Lc 4 par l'annonce du salut pour les nations et des péchés des élus. C'est la même chose qui se produit pour Paul en Ac 13 à cause de sa fidélité à sa vocation décrite selon Is 49,6 : « Je t'ai établi lumière des nations, pour que tu deviennes le salut jusqu'à l'extrémité de la terre ». La correspondance avec Syméon permet une identification de Paul à Jésus : « lumière qui se révèle aux nations et gloire d'Israël ton peuple » (Lc 2,32). Or c'est en étant reconnu roi des Juifs que Jésus est donné le salut aux nations. Ainsi est libéré Barrabas jeté en prison pour meurtre et émeute (Lc 23,19), c'est-à-dire ce dont sont responsables les accusateurs de Paul qui organisent des émeutes à son encontre et veulent le tuer. Paul ne semble à ce moment plus menacé. Mais le récit des Actes a bien montré comment les autorités romaines avaient depuis le début voulu plaire aux Juifs (Ac 23,25). La crainte de Ponce Pilate à l'égard de Jésus était déjà la cause de sa mort. De plus, la disposition de Paul au martyre est affirmée depuis bien longtemps, il a déjà donné son testament. A l'image de Jésus, il met en œuvre la royauté d'Israël en étant prophète pour les nations, en constituant le Royaume de Dieu par le témoignage rendu à l'espérance d'Israël, la résurrection des morts advenue en Jésus Christ, Seigneur et Christ selon que l'annonçaient la Loi et les Prophètes.

ACTES DES APÔTRES

Les Actes du Saint-Esprit

On se souvient de la question des apôtres au début du livre : « Seigneur, est-ce en ce temps-ci que tu vas rétablir le royaume pour Israël ? » (Ac 1,6) et de la réponse de Jésus : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de son propre vouloir ; mais le Saint Esprit survenant sur vous, vous recevrez de la puissance, et vous serez mes témoins à Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'à l'extrémité de la terre. » (Lc 1,7-8).

En effet, selon l'oracle d'Isaïe 6,9-10, le jour de la conversion, de la guérison définitive par l'Esprit Saint n'est pas connu, il faut entrer dans le régime de la foi qui espère à l'intérieur de l'indétermination du temps humain.

C'est pourquoi le lecteur est invité par Luc à entrer dans cette indétermination du temps, sans pour autant relâcher son effort de témoigner de la foi en la résurrection, à l'image de Paul attendant ses accusateurs pendant deux ans sans impatience, mais librement. Il sera ensuite relâché, puis à nouveau arrêté et martyrisé mais que nous importe ? Toi, suis-moi Théophile !

Source : Jean-Charles Pellen, 17/12/18 - séminaire Actes des Apôtres, les Bernardins

